



Ministère des solidarités et de la santé

Ministère de l'action et des comptes publics

DITP ATIH ANAP ASIP UNCAM UNOCAM

FAS

Programme SIMPHONIE

Réunion éditeurs

25 juin 2020

V1.0

Sommaire

Matin 10h-12h00

- Intervention DGFIP [Support autonome]
 - « Déport des encaissements, travaux restant à mener »
 - « Point sur l'ASAP patients »
 - « Evolution ASAP éditique »
- Point sur l'Identifiant National de Santé (INS) [Support autonome - ANS]
- Signature des flux (Support autonome – GIE SV)
- Réforme des Urgences et du Ticket Modérateur (TM)

Sommaire

Matin 10h-12h00

- Intervention DGFIP [Support autonome]
 - "Déport des encaissements, travaux restant à mener"
 - « Point sur l'ASAP patients »
 - "Evolution ASAP éditique"
- Point sur l'Identifiant National de Santé (INS) [Support autonome – ANS]
- Signature des flux (Support autonome – GIE SV)
- ***Réforme des Urgences et du Ticket Modérateur (TM)***

Réforme des urgences

1/6

■ Objectifs

- Simplification de la facturation en supprimant la partie « honoraires »
- Facturation patient possible à la sortie au plus tard éventuellement par diapason (après levée de l'hypothèque d'une hospitalisation)

■ Modèle proche de la logique de l'hospitalisation

- Deux bases de remboursement différentes AMO et TM
- Mise en place d'un TMF facturé à 100% : le FPU (forfait de passage aux urgences)
- Règles de prise en charge par l'AMO du TMF identiques à celles du FJ des hospitalisations

Réforme des urgences

2/6

Modalités de facturation du TM

- 3 déclinaisons du FPU
 - Assuré social lambda y compris C2S sur le modèle du FJA
 - Exonération régime (maternité L115..) sur le modèle du FJR
 - Alsace Moselle équivalent FRL
- Véhiculé a minima à l'AMO pour information comme les FJ
- Pas d'application des coefficients géographique et prudentiel

Réforme des urgences

3/6

Facturation à l'AMO : association de forfaits 1/2

■ Dans la version 2021 :

- Contrainte : seules 8 lettres clé peuvent être créées
- 4 Forfaits de base en fonction de l'âge du patient : définition de tranches d'âge
- 3 suppléments seront choisis parmi les 5 contextes suivants liés :
 - ✓ Au mode d'entrée (debout ou couché)
 - ✓ À l'existence d'une "intoxication"
 - ✓ Au statut CCMU 3 à 5 - reflétant l'état du patient
 - ✓ À la réalisation d'actes de biologie
 - ✓ À la réalisation d'actes d'imagerie

■ À partir de 2022 :

- Facturation de l'ensemble des suppléments qui auront été définis

Facturation à l'AMO : association de forfaits 2/2

- Prise en charge 100% AMO
- Application des coefficients géographique et prudentiel
- **Pas de détail des actes sur le modèle de facturation des ACE et donc pas de « partie basse »**
- Contrôles IRIS
 - Sur l'âge du patient
 - Les éléments classiques "CDRi" : affiliation et exo type FJ

Réforme des urgences

5/6

■ Calendrier

- Codes actes communiqués à la rentrée
- Les SFG à jour seront mises à disposition des éditeurs au plus tard au 15 octobre
- Certification à partir du 1er janvier 2021 et plan test sur un nombre de cas limités
- Mise en œuvre au 1er mars 2021
- Mise en place ex-DG :
 - Facturation directe à l'AMO au 1er mars 2021 :
 - C2S seule dans un premier temps avec valorisation ATIH et non assurés sociaux en France (migrants) et AME
 - Puis progressivement dans le cadre activité à forfaits
- Valorisation par l'ATIH jusqu'au passage en production

Réforme des urgences

6/6

■ Hypothèque pour les urgences des ex-OQN

- l'hypothèse en cours de négociation est celle d'un alignement sur les ES ex-DG - elle reste à confirmer
- Aux différences de constitution de B2 entre ex-DG et ex-OQN près
- L'établissement payerait les urgentistes (et les biologistes comme les radiologues) sur une base forfaitaire

■ Urgences gynécologiques

- Le contexte d'urgence actuel reste en place en 2021
- l'éventualité de création d'une nouvelle lettre clé AUG en lieu et place de l'ATU a été étudiée, mais ne pourra a priori pas se faire

Sommaire

Après-midi 14h-16h30

- *Point sur HOP'EN et sur Appel à Projet Consultation du DMP sans carte CPS*
- ROC
- Point divers

Sommaire

Après-midi 14h-16h30

- Point sur HOP'EN et sur Appel à Projet Consultation du DMP sans carte CPS
- *ROC*
- Point divers

Situation nationale des expérimentations

Les groupes expérimentateurs :

Editeur / ETS	AMC / opérateur	 Démarrage flux réels Nombre limité de dossiers	 Traitement au fil de l'eau Tous les bénéficiaires de l'AMC	 Volumétrie factures au 21/06/2020
CPAGE / CH Chalon-sur-Saône	plusieurs AMC* / almerys	juin-19	déc-19	263
CPAGE / CH Troyes	Pro BTP / Korelio	juil-19	-	17
Dedalus / Médipôle Lyon-Villeurbanne (MHM)	plusieurs AMC* / almerys	juil-19	mars-20	5
Intersystems / CH Avignon	Pro BTP / Korelio	avr-19	juil-19	2 211
Intersystems / CH Avignon	MNH / Isanté	nov-19	avr-20	153
Maincare / CHRU Nancy	Malakoff Humanis / Viamédis			
Maincare / CH Périgueux	Malakoff Humanis / Viamédis			

* ADREA MUTUELLE, ALAN, ATOUT COEUR SANTE, BNP CARDIF, CIM, CIMUT MCEN, FT, GSA_SI, HOLDING PESENTI, HUMAVIE MNF, LA BANQUE POSTALE, LA MUTUELLE DES MEDECINS, LAMIE France, LUXIOR, MCP, MUTUELLE ENTRAIN, MUTUELLE LMDE, OWLIANCE LBPAS, OWLIANCE PR MPCDC, SMATIS CLIENT, SOGECAP, MCF, MGEFI

Ouverture d'établissements en production à d'autres AMC / opérateurs validés dans le cadre de l'expérimentation :

Editeur / ETS	AMC / opérateur	 Démarrage flux réels Nombre limité de dossiers	 Traitement au fil de l'eau Tous les bénéficiaires de l'AMC	 Volumétrie factures au 15/06/2020
CPAGE / CH Chalon-sur-Saône	Pro BTP / Korelio	nov-19	déc-19	804
Intersystems / CH Avignon	Malakoff Humanis / Viamédis	avr-20	-	
Dedalus / Médipôle Lyon-Villeurbanne (MHM)	Pro BTP / Korelio	juil-20		

L'expérimentation a joué pleinement son rôle en permettant de confronter le dispositif ROC au terrain

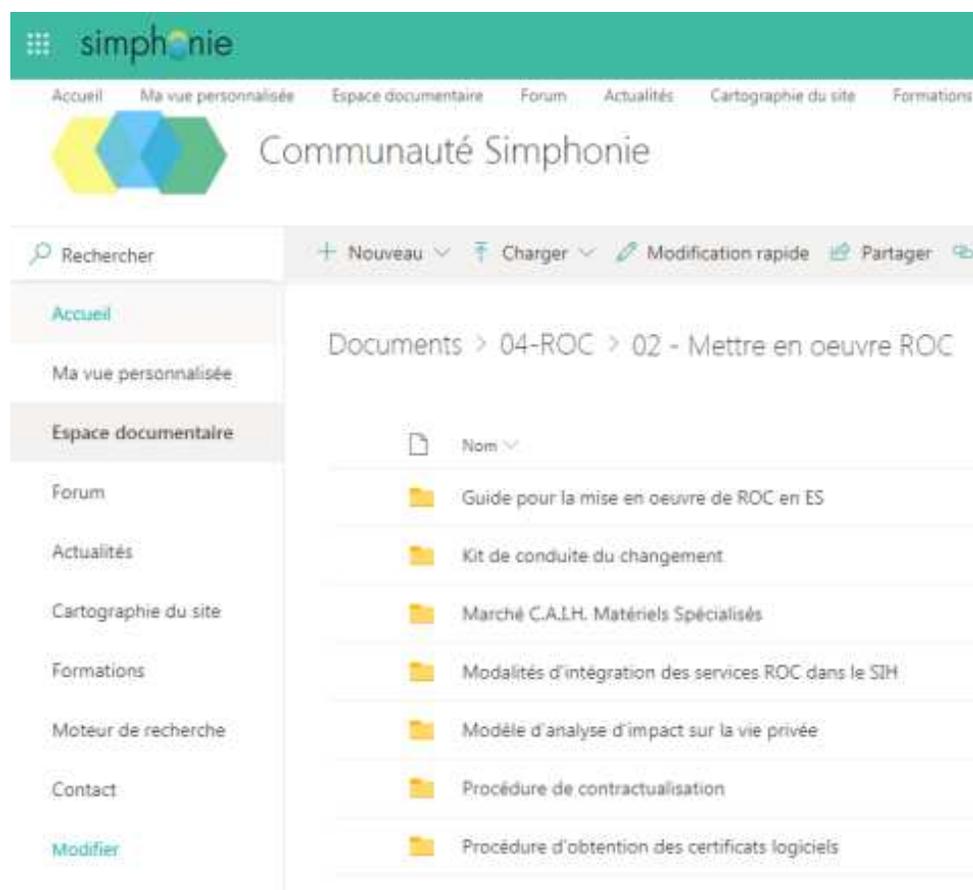
- Le retour d'expérience des établissements en production montre que le dispositif dès sa version d'expérimentation (cahiers des charges 2017 + notes complémentaires) est opérationnel.
- La nouvelle version du cahier des charges correspond à un enrichissement du cahier des charges 2017. Il s'agit principalement de :
 - compléments pédagogiques pour expliciter le fonctionnement attendu pour gérer les séjours
 - de simplifications identifiées et partagées avec les expérimentateurs
- Ces évolutions du cahier des charges contribuent à sécuriser la généralisation du dispositif

Les éditeurs expérimentateurs qui ont validé le bon fonctionnement du dispositif avec leurs sites expérimentateurs commencent à déployer ROC dans des nouveaux établissements

- **GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE** (Cpage) : *septembre 2020* (validé)
- **CENTRE HENRI BECQUEREL DE ROUEN** (Cpage) : *septembre 2020* (en cours de validation)
- **CENTRE HOSPITALIER DE SAINT FLOUR** (Cpage) : *octobre 2020* (en cours de validation)

Guide de mise en œuvre de ROC en établissement de santé

- Une première version du guide de mise en œuvre de ROC à destination des établissements de santé a été mise en ligne sur la [communauté Simphonie](#)



The screenshot displays the Simphonie community interface. At the top, there is a navigation bar with links for 'Accueil', 'Ma vue personnalisée', 'Espace documentaire', 'Forum', 'Actualités', 'Cartographie du site', and 'Formations'. Below this is the 'Communauté Simphonie' header. A search bar is visible on the left, and a toolbar with options like '+ Nouveau', 'Charger', 'Modification rapide', and 'Partager' is at the top of the document list. The main content area shows a breadcrumb trail: 'Documents > 04-ROC > 02 - Mettre en oeuvre ROC'. Below this, a list of documents is displayed with a 'Nom' column header. The documents listed are:

- Guide pour la mise en oeuvre de ROC en ES
- Kit de conduite du changement
- Marché C.A.L.H. Matériels Spécialisés
- Modalités d'intégration des services ROC dans le SIH
- Modèle d'analyse d'impact sur la vie privée
- Procédure de contractualisation
- Procédure d'obtention des certificats logiciels

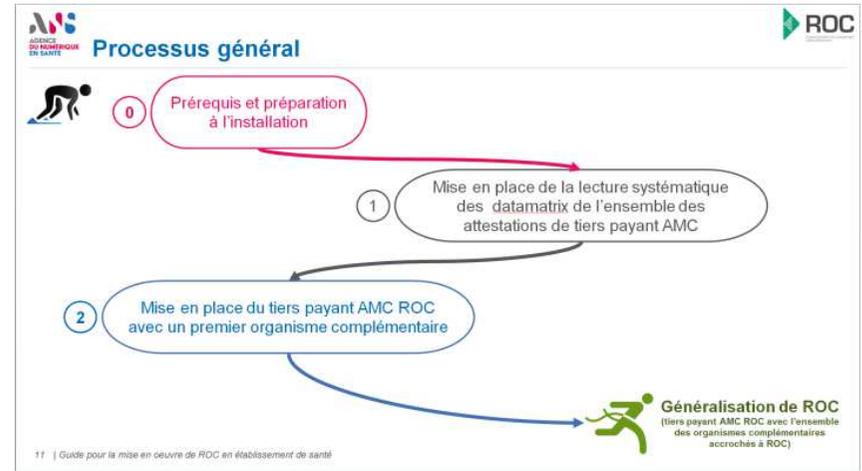


Guide de mise en œuvre de ROC en établissement de santé

Mettre en place ROC dans votre établissement

Guide de mise en œuvre pas à pas de ROC en établissement de santé

10/03/2020 | Agence du numérique en santé



Prérequis et préparation à l'installation
Vue d'ensemble

Projet

- Cadrer et initialiser le projet
- Contrat technique de tiers payant

Métier

- Anticiper les impacts et les évolutions métiers

SI et Matériel

- Se mettre en condition de générer les certificats logiciels
- Obtenir la version « ROC compatible » du logiciel de GAP
- Mobiliser le partenaire qui sécurise les flux DRE-ES et RSP
- Commander le matériel permettant de lire les datamatrix
- Configurer le SI pour accéder aux URL des services AMC

Juridique

- Etude des impacts sur la vie privée – Conformité au RGPD

Prérequis et préparation à l'installation
Cadrer et initialiser le projet ROC

Mes objectifs pour cette étape	Document(s) associé(s)	Qui réalise cette activité ?	Durée de l'activité
Communiquer en interne sur le projet	Vidéos de présentation ROC sur : • Communauté SIMPHONIE • La plateforme de formation e-santé • La chaîne YouTube du programme Simphonie	Chef de projet	
Mobiliser une équipe autour du projet ROC			
Organiser une réunion de lancement en interne avec les différents partenaires			
Planifier dans le temps les actions à réaliser et les répartir entre les membres de l'équipe projet.			

Pour réaliser cette étape :

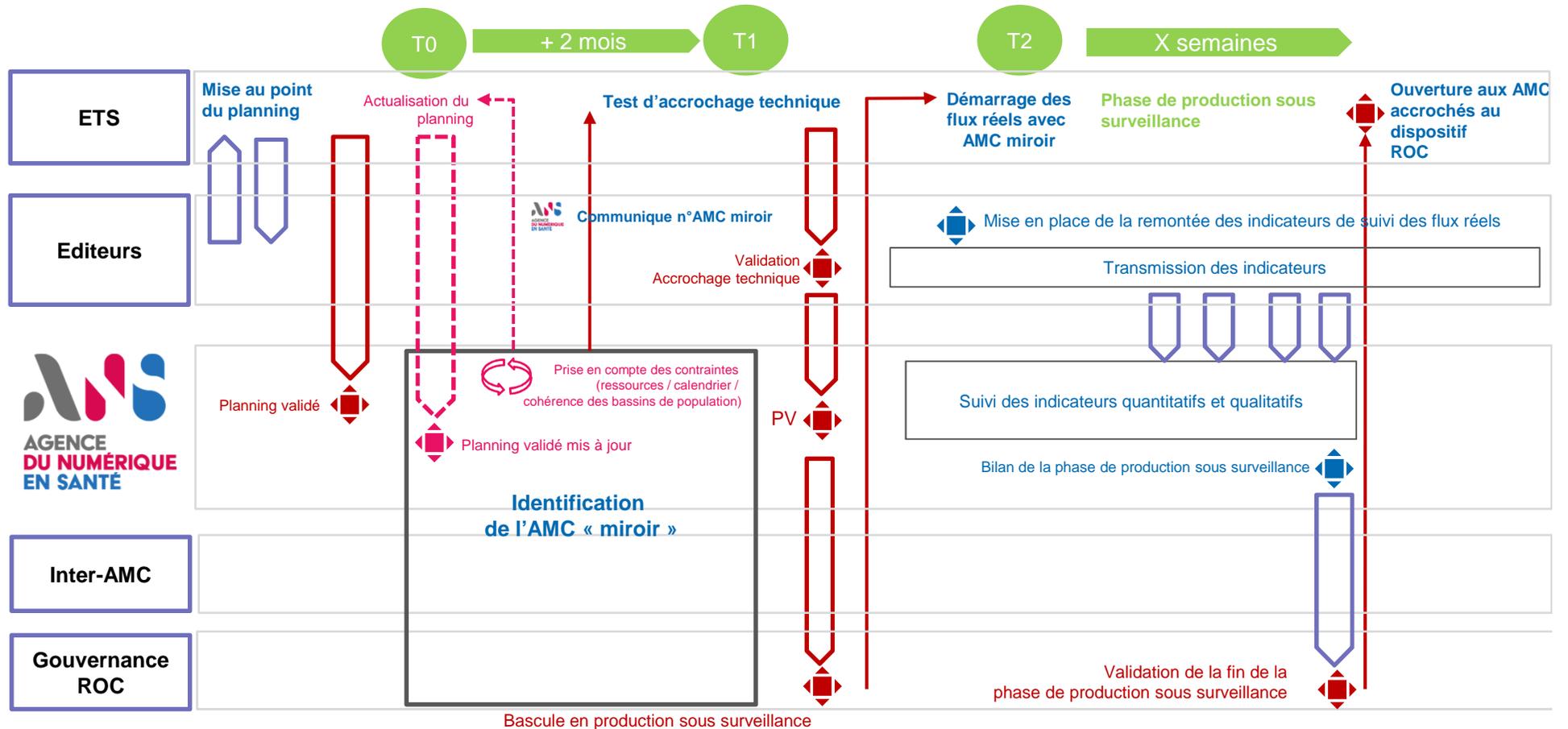
- Prendre connaissance de la documentation ROC disponible sur la communauté SIMPHONIE (ex : vidéos disponibles pour communiquer sur le projet).
- S'informer auprès de mon éditeur de GAP sur la version à partir de laquelle la fonction ROC est disponible et son échéance de mise à disposition.
- Valider en interne le budget consacré au projet (achat/location des douchettes, coût associé à la version de mon logiciel de GAP intégrant la fonction ROC, coût des prestations d'accompagnement associées à la mise en œuvre de ROC etc.)
- Identifier avec les directeurs concernés, les ressources techniques et métiers au sein de mon établissement à intégrer dans l'équipe projet ROC.
- Organiser une réunion de lancement en interne avec toutes les directions parties prenantes du projet.
- Définir le planning prévisionnel du projet, en tenant compte des disponibilités de l'équipe projet et des disponibilités de mon éditeur de GAP.
- Informez / inclure votre comptable publique dans le projet
- Informez le référent national en charge du suivi du déploiement du démarrage du projet ROC dans votre établissement en indiquant les jalons pour les étapes 1 et 2 (cf. processus général).

Guide de mise en œuvre de ROC en établissement de santé

- Modèle de plan projet pour la mise en œuvre de ROC à destination des établissements de santé

 Fiche processus de mise en œuvre de ROC 			
Nom de l'établissement :			
FINESSE Juridique :			
Phases et étapes du processus de mise en œuvre de ROC	Statut	Date de début	date de fin
Phase 0 - Pré requis et préparation de l'installation			
Prise de connaissance du guide de mise en œuvre de ROC en établissement de santé			
Cadrage et initialisation du projet			
Trasmission à l'ANS du planning validé entre l'éditeur et l'établissement			
Signature du contrat de Tiers Payant national ROC			
Planification de la montée version du logiciel de GAP "ROC compatible"			
Mobilisation de l'opérateur de chiffrement et transport (si différent de l'éditeur de GAP) pour sécuriser les flux DRE-ES et RSP			
Mise en condition de générer les certificats logiciels			
Commande du matériel permettant de lire les datamatrix			
Anticipation des impacts et des évolutions métiers liés au projet ROC			
Mise à jour la documentation en lien avec les traitements de données à caractère personnel			
Vérification de la bonne configuration du SI de l'ETS pour accéder aux URL des webservices AMC retournés par l'annuaire AMC			
Phase 1 - Mise en place de la lecture des datamatrix			
Installation des lecteurs de datamatrix			
Formation des référents métiers de l'ETS qui gèrent les attestations de Tiers Payant au scan du datamatrix			
Phase 2 - Mise en place du Tiers Payant AMC ROC avec un OC			
Installation sur les infrastructures de l'établissement des deux certificats logiciels émis par l'IGC-Santé pour authentifier l'annuaire et les télé services AMC			
Vérification la bonne reconnaissance par le SI de l'établissement des certificats présentés par l'annuaire AMC et par les AMC dans les webservices			
Réalisation du test d'accrochage technique			
Réalisation d'un appel unitaire à un webservice ROC pour s'assurer que le système communique bien avec l'extérieur			
Configuration du système pour activer la production sous surveillance avec l'AMC "miroir" identifié par l'ANS			
Transmission du PV du test d'accrochage technique à l'ANS			
Préparation du passage en production sous surveillance / et phase de production sous surveillance			
Date de démarrage des flux réels			
Configuration du logiciel de GAP pour activer la production sous surveillance avec l'AMC "miroir"			
Formation des référents métiers			
Mise en place de la remontée des indicateurs de flux réels vers l'ANS			
Transmission des indicateurs de suivi à l'ANS			
Suivi du bon déroulement du circuit de "tiers payant ROC" des patients affiliés à l'AMC "miroir"			

Un déploiement médié par les éditeurs de GAP



Un déploiement médié par les éditeurs de GAP

■ Support de communication des informations de déploiement



Déploiement de ROC en établissement de santé



Cet outil a pour objectif de renseigner les éléments de calendrier relatifs au déploiement du dispositif ROC en établissements de santé. Cet outil est constitué d'un seul onglet "Planning_déploiement"

Onglet "Planning de déploiement"

Nom de l'établissement : Correspond au nom de l'établissement tel qu'indiqué dans la base FINESS (<http://finess.sante.gouv.fr/finnerter/jsp/recherche.jsp?mode=simple>)

FINESS juridique : N° FINESS de l'entité de rattachement correspondant au nom de l'établissement de santé renseigné précédemment.

FINESS géographique : Si le déploiement de ROC est commun à l'ensemble des entités géographiques de l'établissement sur la première phase de déploiement de ROC, seul le FINESS juridique sera renseigné pour cet établissement. Si le déploiement de ROC ne concerne pas toutes les entités géographiques, il faut créer dans le tableau autant de lignes FINESS juridique / FINESS géographique que d'entités géographiques concernées par le déploiement de ROC.

Statut du planning : Deux statuts sont possibles : **Proposé à l'établissement / validé par l'établissement** à sélectionner dans la liste déroulante.

Remarque : "Proposé à l'établissement", correspond au statut d'un planning proposé par l'éditeur à l'établissement de santé. A ce stade, les différentes dates (date d'envoi du planning validé / date d'accrochage technique / date de démarrage des flux réels) seront renseignées avec des dates dates prévisionnelles.

Exemple : planning au stade proposé à l'établissement

Nom de l'établissement	Finess juridique	Finess géographique	Statut du planning	Date démarrage du projet en ETS	Date d'envoi à l'ANS du planning validé entre l'éditeur et l'ETS	Date accrochage technique	Date Démarrage flux réels	Date fin projet en ETS
GRUPE HOSPITALIER DIACONESSES-CROIX ST-SIMON	750150237		Proposé à l'établissement	01/09/2020	15/09/2020	15/11/2020	22/11/2020	31/12/2020

"validé par l'établissement", correspond au planning validé entre l'éditeur et l'établissement de santé. Ce planning sera communiqué à l'ANS à la date d'envoi indiquée dans la colonne "Date d'envoi à l'ANS du planning validé entre l'éditeur et l'ETS"

Exemple : planning au statut validé par l'établissement :

Nom de l'établissement	Finess juridique	Finess géographique	Statut du planning	Date démarrage du projet en ETS	Date d'envoi à l'ANS du planning validé entre l'éditeur et l'ETS	Date accrochage technique	Date Démarrage flux réels	Date fin projet en ETS
GRUPE HOSPITALIER DIACONESSES-CROIX ST-SIMON	750150237		Validé par l'établissement	01/09/2020	17/09/2020	20/11/2020	24/11/2020	31/12/2020

Date de démarrage du projet en ETS : Date de début du projet de déploiement du dispositif ROC dans l'établissement de santé.

Date d'envoi à l'ANS du planning validé entre l'éditeur et l'ETS : Remarque : Dans le délai maximum de 2 mois pour que la gouvernance ROC communiquée à l'établissement le nom de l'AMC miroir identifié, les dates d'accrochage technique et de démarrage des flux réels pourront être actualisées en fonction des contraintes de l'AMC miroir (planning / ressources).

Date accrochage technique : La date d'accrochage technique correspond à la date de validation du test d'accrochage technique entre l'établissement de santé et l'AMC miroir.

Date démarrage des flux réels : La date de démarrage des flux réels correspond à la date de démarrage de la phase de production sous surveillance de l'établissement de santé avec l'AMC miroir.

Date fin projet en ETS : Date de fin de projet de déploiement du dispositif ROC dans l'établissement de santé.



Déploiement de ROC en établissement de santé



Nom de l'établissement	Finess juridique	Finess géographique	Statut du planning	Date démarrage du projet en ETS	Date d'envoi à l'ANS du planning validé entre l'éditeur et l'ETS	Date accrochage technique	Date Démarrage flux réels	Date fin projet en ETS
			Validé par l'établissement	01/09/2020	17/09/2020	20/11/2020	24/11/2020	31/12/2020
			Proposé à l'établissement					

Généralisation du dispositif ROC

Lancement de la généralisation de ROC



Vision côté éditeurs et établissements

Sommaire

Après-midi 14h-16h30

- Point sur HOP'EN et sur Appel à Projet Consultation du DMP sans carte CPS
- ROC
- *Point divers*

MONTÉE EN CHARGE DES ÉDITEURS CALENDRIER DES DÉVELOPPEMENTS

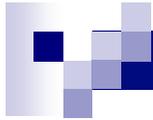
Situation 2020-04-03

- Travaux non démarrés (date de démarrage indiquée si communiquée)
- En développement (date de fin indiquée si communiquée)
- En test en établissement ou en qualification / certification
- Disponible

EDITEURS				
2CSI	● 2020	● 2021	● 2021	● 2021
AGFA	●	●	●	●
Berger Levrault	●	●	●	●
CEGI	● 2020	● 2020	● 2021	● 2020
CERNER	● 2019	● 2019	● 2019	●
CPAGE	●	●	● 2021	● 2020
CSIS	● 2018	●	●	●
INTERSYSTEMS	●	●	●	● 2019
MAINCARE	●	●	●	●
Dedalus France (MEDASYS)	● 2020	●	● 2020	● 2020
MEDIANE	●	● 2020	●	● 2020
MIPIH	●	● 2021	●	●
SIGEMS	● 2019	●	●	●
SOFTWAY	●	●	●	● 2020
Dedalus Private Healthcare Solutions (WEB100T)	●	●	● 2020	● 2020

Programmation des prochaines réunions trimestrielles

Réunions éditeurs	Salle
Mardi 29 septembre 2020 : 10h-16h30	Duquesne, Salle - 1320
Mardi 15 décembre 2020 : 10h-16h30	Duquesne, Salle - 1320



Merci à tous pour votre attention

**Prochaine réunion éditeurs le
29 septembre 2020**

Salle -1320R